

Matoth Mass'ei

La Paracha commence par le fait que Moshé R parle aux **Rochéi haMatoth**, aux chefs de tribus. Ce sont eux qui vont répercuter ce qu'il a dit.

Nedarim, les vœux : une parole humaine formulée selon certaines règles engage autant qu'une parole divine. Il y a une procédure de libération d'un vœux mais pas pour les interdits d'H''.

Chevouoth, les serments : la Tora dit que quelqu'un qui fait un **Neder, ou une Chevouah** doit veiller à ne pas profaner sa parole ; ce n'est pas seulement tenir sa parole.

Les femmes peuvent en faire comme les hommes. Si une femme est dans la maison de son père ou de son mari formule un vœux qui peut déranger le fonctionnement familial, le père ou le mari peuvent annuler ce vœux.

Moshé doit encore faire quelque chose avant de mourir : venger Israël des Mydianites. H'' dit qu'il faut venger les Bnéi Israël de ce que leur ont fait les Mydianites ; Moshé dit aux Bnéi Israël qu'il faut venger H''. Cela ressemble à la situation plus haut où Moshé a demandé à H'' de désigner quelqu'un pour prendre en charge les Bnéi Israël. « Au lieu de Me donner des conseil pour M'occuper des Bnéi Israël, tu devrais leur demander de veiller à ce qu'ils s'occupent de Moi, et du **Korban Tamid**.

Comme un couple où chacun doit avoir le souci de l'autre.

Pourquoi parle-t-on de vengeance, de partage du butin ?

Réuven et Gad demandent à ne pas passer le Jourdain et à recevoir leur part de la terre d'Israël de ce côté du Jourdain ; Moshé R l'a pris très mal. C'est le modèle des explorateurs : vous découragez les Bné Israël.

Réuven et Gad pensent en fait construire des abris pour les troupeaux et des habitations pour leurs enfants et ensuite se joindre à la guerre de conquête : nous ne reviendrons chez nous que quand les tribus seront installées chacune à sa place. **Tenaï kafoul**, une double condition : « si vous tenez vos engagements vous pourrez occuper ces terres ; sinon, vous aurez votre part au même titre que les autres tribus ».

Le partage de la terre se fait en tenant compte des gens qui sont sortis de Mitsrayim mais rien n'était dit de l'héritage des filles. Les filles de Tsélof'hod (**mekochech Etsim**) ont permis l'énoncé de la Paracha de l'héritage des filles. Les gens de la tribu de Menaché sont venus dire que si elles héritent cela deviendra le territoire de la tribu de leur mari. Elles ne peuvent se marier que dans leur tribu de Menaché dans cette génération.

Mass'ei

Les 42 déplacements des Bné Israël pendant 40 ans. Les étapes étaient très différentes en temps et déterminées par la Nuée ; ils se mettaient en marche, ils ne savaient pas pour combien de temps et lorsqu'elle se posait, ils campaient sans savoir combien de temps. C'étaient des étapes à la fois physiques et spirituelles.

On annonce que les Bnéi Israël vont passer le Jourdain ; Moshé R va voir la terre mais ne va pas y entrer.

HKBH dit les frontières d'Eretz Israël. La Torah annonce qui vont être les arbitres du partage de la terre : Eléazar, Yéochouah bin Noun et un représentant par Tribu.

Puis on parle des villes des Leviim qui n'ont pas de terrain de culture car ils sont requis en permanence pour le service du Michkan puis du Beit haMikdash. Ils ont 42 villes.

Des villes de refuge pour ceux qui auraient tué des personnes par inadvertance. La procédure prévoit la désignation d'un **Goel haDam** : il ne faut pas laisser les gens de la famille faire n'importe quoi ; c'est pourquoi on désigne quelqu'un pour venger. L'assassin par inadvertance se réfugie dans une ville refuge, mais s'il en sort, le vengeur, le **Goel haDam** doit ou peut le tuer.

Dans la ville refuge, on va lui recréer les conditions de vie qui sont les siennes. Si c'est un Roch Yechiva ou un bahour, on lui organise aussi une yeshiva ... Il doit y rester jusqu'à la mort du Cohen Gadol qui était en service au moment où il a tué. Si le Cohen Gadol avait bien fait son travail, sous sa juridiction, personne ne devrait mourir par inadvertance ; il aurait dû prier pour sa génération.

Un **Tana, Yéochouah ben Levi**, avait l'habitude de recevoir Eliahou ha Navi, celui-ci s'est absenté trois jours de suite ; il lui a demandé pourquoi ; Eliahou a répondu « je ne rends pas visite à quelqu'un dans l'environnement duquel un lion a tué un homme. Tu aurais dû prier et protéger ».

Même si le Klal Israël a besoin de lui, même s'il est un grand stratège dont on a besoin, on ne peut pas lui donner un sauf-conduit pour faire la guerre.

Il y a 6 villes refuges : 3 du côté Est du Jourdain que Moshé a désignées ; les 3 autres seront désignées par Yéochouah. Elles ne joueront leur rôle que quand toutes auront été désignées. Elles sont administrées par les Leviim outre les 42 villes des Léviim, ce qui constitue un maillage très serré de 48 villes refuges.

MATTOT

Rachbam petit-fils de Rachi interroge le terme **Ze haDavar**. On ne l'entend pas dans tout le reste de la Tora. Et pourquoi aux **Rochéi haMatot**. ?

Moshé R' a donné du Kavod aux princes des tribus ; il a commencé par leur apprendre et ensuite aux Bnéi Israël. En vérité cela a toujours été comme cela :

Moshé R reçoit une parole d'H'' et convoque Aaron et la lui dit ; Aaron s'assoit à coté de Moshé, puis les fils de Aaron écoutent et s'assoient ; puis les Rochéi haMatot les répéteront aux tribus. Aaron et ses fils vont entendre un maximum de fois l'enseignement de Moshé R. Pourquoi on le dit spécialement là ? **Rachi** cela vient enseigner que l'annulation des vœux peut se faire devant un **Rav Ya'hid Moum'hé** seul ou devant 3 personnes normales, simples, qui peuvent faire la même chose.

On mentionne aussi **Ze haDavar**, dans l'interdit de la sh'hitah des Korbanot en dehors du Beit haMikdash.

Les autres prophètes se différencient de Moshé R' qui seul peut dire **Ze haDavar**, quelque chose qu'on peut montrer. Cela vient exclure quelque chose. Un maître **Ya'hid Moum'hé**, les Rochéi haMatot sont des candidats experts ; ils ont entendu cette Paracha ; ils l'ont répétée ; ce sont eux les *moum'him*.

Neder : vœux. Engagement pris par quelqu'un qui par exemple s'interdit de manger des pommes vertes. Avec ou sans limite de temps. Un jour pour des raisons x ou y, il faut absolument qu'il ou elle en mange. Cette personne ne peut pas se dire « c'est moi qui l'ai dit, je l'annule ». C'est juste impossible. La Tora demande des comptes comme si c'était une nourriture interdite de la Tora ; la parole humaine est mise sur le même plan que la parole divine.

Ce serait littéralement profaner sa parole. D'où vient cette **Qedoucha** ? Le modèle vient de la façon de désigner un animal pour approcher un **Qorban**. Quand on a désigné un animal, on ne peut plus ni le faire travailler ni le manger ; il devient **Qadoch**, séparé de lui.

Ces pommes vertes sont comme la viande d'un Qorban. Il transfère, dans sa tête, l'interdit de la viande d'un Qorban sur ces pommes. Elles sont séparées ; comme la parole sortie de sa bouche ; elle est « séparée » ; si on ne la respecte pas, c'est une profanation.

Chevouah : serment. A dit à B tu me dois 100 euros, B lui dit non, je te dois 50. Ils vont au Beit Dîn. Le Beit Dîn veut que le B jure qu'il ne doit que 50. La Torah a décidé que celui qui ne reconnaît pas le montant de sa dette, c'est qu'en réalité, il voudrait bien nier complètement la dette ; quand quelqu'un emprunte de l'argent il y a un rapport humain qui s'installe ; il est débiteur et 'en dette'. Il n'ose pas nier complètement sa condition de débiteur. Je reconnais que je suis débiteur et pour le reste, un jour, si j'ai de l'argent, je lui rendrai.

Quand il jure c'est pour donner du poids à sa parole. C'est prendre H'' à témoin ; Un serment mentionne le Nom d'H'' et si c'est faux, la personne transgresse une des **Asseret haDibrot**. Pour rendre le serment plus spectaculaire, on peut lui faire tenir un sefer Torah, ou tout objet de Mitsvah pour donner du poids à ce qu'il dit.

Guemara dans Haguiga enseigne que l'on peut annuler un vœu de la manière suivante : Celui qui a fait le vœu va aller voir un expert ; « j'ai fait ce vœu-là mais je n'ai pas pensé qu'on allait me demander de transgresser ce vœu pour ma santé ou pour faire plaisir à quelqu'un on applique alors la procédure de **Hatarat Nedarim** en disant à la personne « **Moutar lakh, Moutar lakh** ».

Si une jeune fille mineure qui vit dans la maison de son père fait un vœu, le père, le jour où il entend parler de ce vœu, a la possibilité d'annuler ce vœu, c'est **Afarat nedarim**. Il 'arrache' le vœu. Le mari aussi peut annuler le vœu de sa femme, si cela peut compliquer la vie du couple. **Ils n'ont qu'un jour pour le faire, celui où ils entendent parler de ce vœu**. Elle peut aussi aller chez un Hakham pour annuler son vœu.

Si la fille a fait un vœu, et que le père l'a annulé, mais la fille ne l'a pas entendu. Elle pense qu'elle a l'obligation de respecter son vœu. Si elle transgresse sa parole, a-t-elle transgressé le vœu ou non puisque le père l'a annulé. Effectivement, H'' lui pardonnera, car le père avait annulé le vœu. Toutefois elle a fait une transgression !

David et Batsheva. Il a pris une femme mariée. Il a apparemment fait une faute très grave, un adultère. Sauf que ce n'est pas le cas.

Quand une femme se marie, il y a aliénation de sa liberté. Elle accepte de ne se marier avec personne d'autre. La femme ne peut être déliée de cet engagement que par la mort du mari ou par un guett.

Si l'on n'a pas de témoignage que le mari est mort et pas de guett, la femme est coincée. Cela a été le cas malheureusement après la guerre ; c'est le problème des **Agounot**. Les Hakhamim ont beaucoup travaillé pour permettre à ces femmes de refaire leur vie.

Pendant les guerres des soldats de David, les soldats écrivaient un guett à leur femme, « si je ne suis pas de retour dans six mois, le guett est valable depuis aujourd'hui ». Oury a donné un guett sous condition à Batsheva, et quand David l'a prise, elle était de fait et de droit déjà divorcée. David a cependant fait toute sa vie Techouva sur le travail intérieur qu'il avait fait pour faire cette avéra.

Il y a des vœux particuliers comme celui du **nazireat**. Est-ce bien ou non ? Si le nazir respecte son vœu sur la période de son engagement, il est appelé *tsaddik* mais aussi *'Hoté, fauteur*, car il n'aurait pas dû faire ce vœu.

H'' dit à Moshé R de venger les Bnéi Israël et Moshé dit aux Bnéi Israël de venger H''. C'est une faveur avant de mourir. On sait que le mal ne triomphera pas finalement, mais être témoin de la punition c'est rare. Si quelqu'un est victime d'une injustice, un jour cela sera réparé ; celui qui l'a fait devra payer. Moshé a le privilège de voir que Mydian va payer pour les 24 000 morts des Bnéi Israël.

Les princesses de Moav étaient là aussi mais HKBH ne veut pas punir Moav, car il faut que Ruth en sorte, ancêtre de David et du Mashiah. Mydian n'était pas concerné par la peur des Bnéi Israël, mais par haine des Bnéi Israël, ils ont prostitué leurs filles.

Quand c'est la vengeance d'H'' c'est une bonne chose.

Les Bnéi Gad et Bnéi Réuven posent un problème ; la terre d'Israël c'est la terre sur laquelle les Bnéi Israël peuvent s'épanouir complètement : on garde la structure tribale et on donne sur cette terre la part où cette tribu peut s'épanouir et à une autre tribu, on lui donne une autre part sur laquelle elle peut s'épanouir au maximum. C'est le projet divin.

Pour des raisons purement matérielles, les Bnéi Gad et Bnéi Réuven changent la configuration générale. Alors que leurs troupeaux auraient eu à manger sur les terres d'Israël. Ce qui est incompréhensible c'est qu'on ait accepté. Eretz Israël est répartie en 10 au lieu de 12 ; aucune tribu n'est sur la terre qui lui convient exactement.

Ces deux tribus sont très faciles à attaquer ; elles sont isolées par le Jourdain et elles vont être exilées en premier. On a construit des ponts et des routes par-dessus le Jourdain. Si les ennemis gagnent, ils ont un boulevard pour entrer dans Eretz Israël.

Ils ont eu le souci de leurs animaux avant leurs enfants et leurs femmes ; les troupeaux passent avant. Moshé R les reprend et leur dit l'inverse.

HKBH a redistribué les cartes. C'est sans doute une des raisons du schisme et de l'exil.

Si Moshé R les a suspectés de démoraliser comme les explorateurs.

Les campements successifs des Bnéi Israël

Il s'agit de lieux géographiques et aussi d'une progression spirituelle. Régler des étapes et des problèmes jusqu'à ce qu'ils puissent entrer en Eretz Israël. Pendant les 40 ans de pérégrinations, il y a eu 40 ans de Avoda Zara sous les Canaanim. La terre en est imbibée. Les tribulations vont les qualifier.

La Qedoucha de Eretz Israël. La Tora décrit la frontière.

Les Leviim n'ont dans leurs villes aucune relation avec l'agriculture et la terre ; ils sont entièrement urbains. Autour des villes est délimitée une ceinture verte et pleine de Halakhoth qui touchent à l'écologie. Mais ce n'est pas la campagne ; ils sont en charge du service d'H''. Le **Sefer Zraim** traite de tous les problèmes et des Mitsvot liées avec la terre d'Israël. Le **Guemara** dit que Rav est allé en stage chez des éleveurs pour connaître les **moumim** des animaux qui les rendent impropres aux Korbanot ; les défauts qui peuvent passer et ceux qui sont définitifs. Ce sont des gens de la ville mais pour leur **Limoud**, ils sont allés voir sur place, dans les champs et les vergers.